

COMMUNE DU MUY
AM/PM/2024 N°119**ARRETE DU MAIRE**

Restriction particulière au stationnement devant le « BAR DU MARCHÉ », 33, route de la Bourgade
A l'occasion d'une animation
Jeudi 21 novembre 2024

LE MAIRE DU MUY,

VU les articles L 2211-1, L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la route et notamment son article R 417-10 ;

VU la demande formulée 7 novembre 2024 par M. Gaëtan OBRADOVIC, gérant l'établissement « BAR DU MARCHÉ », sis n°33, route de la BOURGADE 83490 Le Muy, sollicitant la réservation des trois places de stationnement situées au N°33, route de la Bourgade au droit de l'établissement « BAR DU MARCHÉ », le jeudi 21 novembre 2024, à l'occasion d'une animation ;

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la sécurité publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Trois places de stationnement sont réservées jeudi 21 novembre 2024 de 16h30 à minuit au droit de l'établissement « BAR DU MARCHÉ » sis n°33, route de la Bourgade 83490 Le Muy, dans le cadre de la manifestation.

ARTICLE 2 : Des panneaux de réglementation temporaire sont mis en place par le centre Technique municipal afin d'informer les usagers.

ARTICLE 3: Les véhicules constatés en infraction peuvent être verbalisés et mis en fourrière par le chef de la police municipale ou l'officier de police judiciaire de la brigade de proximité de la gendarmerie nationale.

ARTICLE 4 : Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » par le site internet www.telerecours.fr ou par requête (Rue Racine 83000 Toulon) dans les deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté est transmise au/à :

- Chef de la police municipale du Muy
- Commandant de la brigade de proximité de la gendarmerie nationale du Muy
- Responsable des services techniques du Muy

Qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Mis en ligne sur le site du Muy « ville-lemuy.fr »

Date :

20 NOV. 2024

LE MUY, le 19 novembre 2024

Le Maire,

Liliane BOYER

